

Acquisition d'une parcelle de terrain aux Consorts PAULIN, Chemin des Essarts

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La Ville de Besançon envisage de réaliser des travaux d'aménagement de voirie Chemin des Essarts, dans le but d'améliorer la sécurité des différents usagers. Une première acquisition à M. et Mme DROMARD Marcel a ainsi été approuvée par le Conseil Municipal du 21 février dernier.

Aujourd'hui, un nouvel accord est intervenu avec l'indivision PAULIN dont la propriété cadastrée section OT n° 46 (limitrophe de la propriété DROMARD) est touchée par l'emplacement réservé pour voirie n° 41 du POS secteur Nord.

En conséquence, la Ville de Besançon se propose d'acquérir la partie du terrain frappée d'alignement d'une contenance de 334 m². Un accord est intervenu avec l'indivision PAULIN sur la base de 19,82 €/m² d'où un montant global de 6 619,88 €. Le prix de cette transaction étant inférieur à 75 000 €, l'avis des Domaines n'est pas nécessaire. Les négociations sont menées sur la base d'un tarif convenu avec cette administration.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense de 6 619,88 € sera imputée au chapitre 90.824.2112.00501.30100.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 12 juin 2002.